

# L'INFO assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

## 2024

Extrait du rapport annuel 2024  
sur le prix et la qualité du service public

## CONTREXEVILLE

### ORGANISATION

#### Communale

Le service d'assainissement collectif : collecte et transport ; est organisé par la commune. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, elle a transféré sa compétence assainissement collectif au nouveau Syndicat Intercommunal de l'Assainissement et de l'Eau Potable du Vair et du Petit Vair (SIAE2PV).



Le service est organisé par la commune

### EXPLOITATION

#### par la société SAUR FRANCE En affermage

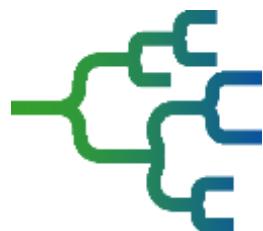
La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service jusqu'au 31/12/2024, date d'échéance de ce dernier.  
La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



### COLLECTE DES EAUX USÉES

#### Un réseau de 31 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 1 561 habitations ou immeubles et 3 industriels ou autres.  
Le réseau est composé de 31 km de collecteurs et 3 postes de refoulement.



### ÉPURATION

Le service ne gère aucune station d'épuration.

Les eaux usées sont traitées par la STEP de MANDRES-SUR-VAIR capable de traiter la pollution de 35 000 habitants, et gérée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la construction et la gestion de la station d'épuration de l'agglomération de CONTREXEVILLE-VITTEL jusqu'au 31/12/2024. Cette station est dorénavant gérée par le SIAE2PV depuis le 01/01/2025 et la société SUEZ EAU France, dans le cadre d'un contrat d'affermage.

La station d'épuration STEP de MANDRES-SUR-VAIR est conforme aux prescriptions administratives.



### QUALITÉ DU SERVICE

### PRIX

267,08 € pour 120 m<sup>3</sup>  
(collecte, transport et épuration)

Le prix du service d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 267,08 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2025, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,67 €/m<sup>3</sup>, **en hausse de 3,37 % par rapport à 2024**. Hausse raisonnée malgré un transfert de compétence d'assainissement à un nouveau Syndicat, la mise en œuvre d'un nouveau contrat d'affermage, et de nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Sur ce montant, 60 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 25 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 15 %.

